



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE MARTINET

Arrêté de circulation

LE MAIRE DE MARTINET,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992;
VU la demande formulée le mercredi 10 septembre 2025 par **Orange UI O**, 3 Bd Vincent Gâche 44200 NANTES

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux situés **8 La Coutancière sur la commune de MARTINET**, pour des **Remplacement appui téléphonique**, effectués par l'entreprise citée ci-dessus, la circulation sera alternée

entre le lundi 15 septembre et le lundi 29 septembre 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : entre le lundi 15 septembre et le lundi 29 septembre 2025 la circulation sera alternée par signaux manuels ou panneaux B15-C18 ou feux tricolores pour des Remplacement appui téléphonique, à **MARTINET 8 La Coutancière**

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise **Orange UI O**.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Martinet**.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la commune de **Martinet**, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : **L'entreprise Orange UI O**

A Martinet, le 10 septembre 2025

Le Maire
Michel PAILLUSSON



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : Prénom :
Dénomination : **Orange UI O** Représenté par : **Jean-Pierre DREVILLON**
Adresse Numéro : **3** Extension : Nom de la voie : **Bd Vincent Gâche**
Code postal **4 4 2 0 0** Localité : **Nantes** Pays : **France**
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **GROUPE DANIEL MAGOMEDOV** Prénom :
Adresse Numéro : **2** Extension : Nom de la voie : **PL JEAN V - BUREAU 3**
Code postal **4 4 0 0 0** Localité : **NANTES** Pays : **France**
Téléphone **0 6 6 3 2 0 0 7 6 6** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :**marie.guignard**@**circet.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Route départementale n° .. Voie communale n° **8 la Coutanciere**
Hors agglomération ☒ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **la voie : 8 la Coutanciere**
Code postal **8 5 1 5 0** Localité : **Martinet**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **REPLACEMENT APPUI TELECOM**
Date prévue de début des travaux : **1 5 0 9 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **0 1 5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : NESMY Le 1 0 0 9 2 0 2 5

Nom : GUIGNARD Prénom : MARIE Qualité : CHEFFE DE CHANTIER



Détail de l'appui n° 0202535

Général

ID appui :	A106768373	N° appui :	0202535	UI :	M1 - Pays de Loire
Code INSEE / Commune :	85138 - MARTINET	Centre :	MAT - centre MAT	Propriétaire :	ORANGE
Code Rivoli / Voie :	B113 - LE MAINDREAU	Zone :	000	Gestionnaire :	ORANGE
N° dans la voie :		Etat de l'appui :	06 - Garantie 6 ans		
Long. :	01°39'33.2760"O	Lat. :	46°39'47.8500"N		

Observations

, Anc. coord. : LAMB2E : long. 294356.96, lat. 21

Caractérisations

Support PC : -

Autre :

Environnements

Présence ligne électrique : -

Autre :

TER - Terre

Appui (s)

Type d'appui : MS7 - METAL SIMPLE HAUTEUR 7 M - Ne plus utiliser

1 : MS - Métal simple

Fabriqu   en : 1974

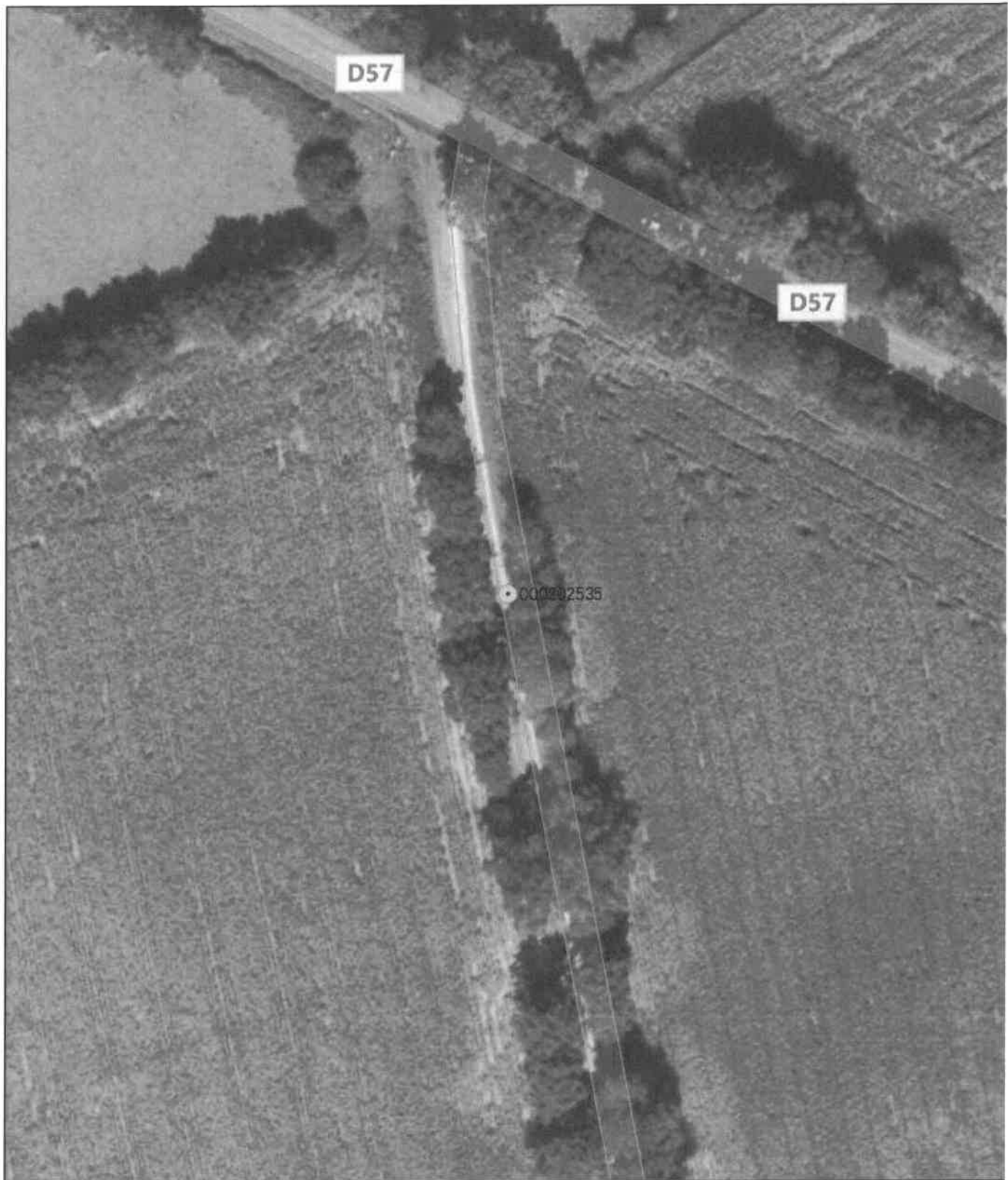
Etat : 06 - Garantie 6 ans

Obturateur : Poteau obtur  

Fin de garantie : 2025

D  classement : -

Fournisseur :



September 10, 25

